



Communiqué COVID-19 – n°48

Nouvelle gratuité des baux pour une cinquantaine d'établissements publics de la Ville

La Municipalité de Lausanne poursuit son soutien à ses locataires commerciaux en renonçant pour la sixième fois consécutive à percevoir les loyers et redevances mensuels.

Bien que les mesures sanitaires s'assouplissent progressivement, permettant une reprise d'activités de beaucoup d'acteurs·trices commerciaux, touristiques, culturels et sportifs, ces-derniers sont fragilisé·e·s. En outre, certaines exploitations sont encore contraintes à rester fermées, c'est le cas notamment des établissements de nuit et de jeux. A ce titre, la Ville de Lausanne poursuit son soutien à plus de cinquante de ses locataires commerciaux en renouvelant la gratuité des loyers et redevances du mois de mai.

Par ailleurs, la Municipalité octroie, de manière rétroactive, une gratuité des baux de ses ateliers d'artistes, acteurs·trices aussi fortement impacté·e·s par les fermetures et réouvertures partielles répétées de ces derniers mois.

La Municipalité de Lausanne réévaluera la situation en fonction des décisions cantonales et fédérales qui seront prises pour les mois à venir.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic, directeur de la culture et du développement, +41 315 22 00**
- **Natacha Litzistorf, Conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture, +41 21 315 52 00**
- **Oscar Tosato, Conseiller municipal, directeur des sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**

Lausanne, le 17 juin 2021